



Société Française
d'Alcoologie

Reconnue d'utilité publique
(décret du 29 octobre 1998)

Le 11 novembre 2011

Président fondateur
Dr Pierre Fouquet*

Présidents d'honneur
Pr Jean Adès
Pr Maurice Bazot
Pr Martine Daoust
Pr Jean-Dominique Favre
Pr François Paille

Trésorier honoraire
Pr Jacques Weill

Conseil d'administration

Président
Pr Michel Lejoyeux

Vice-présidents
Pr Henri-Jean Aubin
Dr Paul Kiritzé-Topor

Secrétaire générale
Dr Claudine Gillet
Secrétaire général adjoint
Dr Yannick Le Blévec

Trésorier
Dr Benoît Fleury
Trésorier adjoint
Dr Didier Playoust

Administrateurs
Dr Philippe Batel
Dr Amine Benyamina
Dr Georges Brousse
Dr Frédéric Brouzes
Mme Micheline Claudon
Pr Olivier Cottencin
Pr Jean-Bernard Daepfen
Pr Jean-Dominique Favre
Dr Isabelle Gabriel
Dr Eric Hispard
Dr Dorothée Lécallier
Dr Philippe Michaud
Pr Mickaël Naassila
Pr François Paille
Dr Isabelle Rocher

Représentant des mouvements d'entraide
M. Jean-Philippe Anris

Représentants auprès de
la Fédération Française d'Addictologie
Dr Philippe Batel
Mme Micheline Claudon
Dr Benoît Fleury
Pr Michel Lejoyeux

Secrétariat général et siège social
c/o **Princeps Editions**
64, avenue du Général de Gaulle
F-92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 33 (0) 1 46 38 24 14
Fax : 33 (0) 1 40 95 72 15
princeps.gdumas@orange.fr

Numéro de formateur 11 92 08693 92
Numéro SIRET 321 569 956 000 30

Taxe sur les boissons alcoolisées

La Société Française d'Alcoologie a appris que, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, le Sénat a maintenu au niveau actuel le seuil de la cotisation affectée à l'assurance maladie pour les produits régionaux et traditionnels.

Devant cette remise en cause de l'augmentation de la taxe sur les alcools forts, la SFA rappelle la toxicité particulière de ces produits pris à forte dose. Ces alcools forts sont des boissons consommées entre autres par les jeunes et peuvent être à l'origine d'accidents, de complications médicales et de graves troubles du comportement.

Dans le contexte économique actuel où des mesures de rigueur concernent tous les domaines y compris les soins, une telle remise en cause ne serait pas en phase avec les objectifs d'information et de prévention concernant les conséquences de l'alcoolisation que porte la SFA.

La Société Française d'Alcoologie souhaite rappeler non seulement la fréquence de la dépendance à l'alcool, évaluée cette année à 9 % de la population, et son caractère le plus souvent méconnu, mais également la fréquence de l'implication de l'alcool dans les accidents de la route, en particulier chez les jeunes.

Elle espère que le message de santé publique de prévention vis-à-vis des boissons les plus fortement alcoolisées sera maintenu.

Pour le bureau de la SFA,
Professeur Michel Lejoyeux